

Programme de formation SST



**SAS F.P.C.S
DOUSSAINT**



5 Impasse du Luneau
79 100 Pas de jeu



05-49-22-64-73
06-26-56-44-74



fpcs@doussaint-
formations.com



[https://www.doussaint-
formation.com/](https://www.doussaint-formation.com/)

Public concerné : Tout public.	Prérequis : Savoir lire et écrire le français.	Durée : 14h de face-à-face pédagogique, 2 jours.
Effectif : De 4 à 10 personnes maximum.	Date : En fonction du devis	Tarifs : En fonction du devis

Personnes en situation de handicap consulter notre site :
www.doussaint-formations.com

Objectif de la formation SST :

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).

Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Programme :

Accueil

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée
6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
9. Secourir efficacement la victime selon l'atteinte à la santé :
 - Secourir 1** : La victime saigne abondamment.
 - Secourir 2** : La victime s'étouffe.
 - Secourir 3** : La victime se plaint d'un malaise.
 - Secourir 4** : La victime se plaint de brûlure.
 - Secourir 5** : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - Secourir 6** : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - Secourir 7** : La victime ne répond pas, mais elle respire.
 - Secourir 8** : La victime ne répond pas et ne respire pas.

Evaluation pratique.

Evaluation théorique.

Synthèse de la formation.

Programme de formation SST



SAS F.P.C.S DOUSSAINT



5 Impasse du Luneau
79 100 Pas de jeu



05-49-22-64-73
06-26-56-44-74



fpcs@doussaint-
formations.com



[https://www.doussaint-
formation.com/](https://www.doussaint-formation.com/)

Formateur :

Seuls les formateurs ayant obtenu le certificat de formateur (en cours de validité) et suivant le déroulé pédagogique validé par l'INRS pourront dispenser la formation.

Moyens :

Salle adaptée pour le nombre de stagiaires où la théorie (2 m2 par stagiaire minimum) et la pratique (10m2 de place de manœuvre au sol vide au minimum).

Si le stagiaire doit faire des manipulations dans des locaux où les EPI sont obligatoires, leurs notifier.

Tout le matériel sera fourni par le formateur en respectant toutes les obligations de matériel de simulation obligatoire de l'INRS : plan d'intervention, diaporama, mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur, matériels de simulation.

Contrôle et validité :

Durant la formation une évaluation formative est réalisée tout au long de la formation en complément des évaluations certificatives.

Epreuve certificative : Epreuve 1 : Le candidat doit montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve 2 : Le candidat doit savoir répondre aux questions portant sur sa connaissance du cadre réglementaire, et sur ses compétences en matière de prévention.

Chaque stagiaire aura un certificat de réalisation après la formation.

Le certificat SST est valable 24 Mois, à partir de la date d'obtention du certificat.

Le SST doit suivre et valider une session de MAC SST avant les 24 mois, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Article R4224-15 du code du travail :

Version en vigueur depuis le 01 mai 2008

[Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
 - 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
- Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers